

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit	NETTOYEUR DE VERRES		
Autres moyens d'identification			
Code du produit	885/886		
Usage recommandé	Nettoyant		
Restrictions d'utilisation	Aucuns connus.		
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur			
Fabricant			
Nom de la société	Les Entreprises Kleen-Flo Tumbler Limitée		
Adresse	75 Advance Blvd Brampton, Ontario L6T 4N1 Canada		
Téléphone	Assistance générale		1-905-793-4311
Courriel	Non disponible.		
Numéro de téléphone d'urgence	Emergency	450-625-6444 (du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h00, heure de l'Est) (en français seulement)	
Fournisseur	Non disponible.		

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Aérosols inflammables	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger		
Mention de danger	Aérosol extrêmement inflammable. Provoque une sévère irritation des yeux.		
Conseil de prudence			
Prévention	Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Lavez vigoureusement après manipulation. Porter une protection oculaire/faciale.		
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.		
Stockage	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.		
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.		
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 3	
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 3	
Autres dangers	Aucuns connus.		
Renseignements supplémentaires	Aucune.		

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Alcool isopropylique		67-63-0	1-5
Isobutane		75-28-5	1-5
2-Butoxyéthanol		111-76-2	1-5
Propane		74-98-6	0.1-1
Hydroxyde d'ammonium		1336-21-6	0.1-1
Autres composés sous les niveaux déclarables			80-100

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l’ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume. Les concentrations exactes des produits chimiques énumérés ci-dessus sont retenues en tant que secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
Ingestion	Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d’incendie

Agents extincteurs appropriés	Non disponible.
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
Risques d'incendie généraux	Aérosol extrêmement inflammable.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d’urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s’informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
---	---

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.
Précautions relatives à l'environnement	Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13. Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Aérosol niveau 1. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH		
Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	20 ppm
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
Isobutane (CAS 75-28-5)	TWA	200 ppm
	STEL	1000 ppm
Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)		
Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	97 mg/m3
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	20 ppm
		984 mg/m3
		400 ppm
		492 mg/m3
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	200 ppm
		1000 ppm
Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée		
Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	20 ppm
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)		
Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	20 ppm
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
Isobutane (CAS 75-28-5)	TWA	200 ppm
	STEL	1000 ppm
Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)		
Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	20 ppm
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
Isobutane (CAS 75-28-5)	TWA	200 ppm
	TWA	800 ppm
Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)		
Composants	Type	Valeur
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	TWA	97 mg/m3
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	20 ppm
		1230 mg/m3
		500 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	983 mg/m3
		400 ppm
		1800 mg/m3
		1000 ppm

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH				
Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	200 mg/g	Acide butoxyacétique (BAA), avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Contrôles d'ingénierie appropriés Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.
Autre	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
Considérations d'hygiène générale	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	
État physique	Gaz.
Forme	Aérosol
Couleur	Non disponible.
Odeur	Non disponible.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point initial d’ébullition et domaine d’ébullition	100 °C (212 °F) estimation
Point d’éclair	-73.0 °C (-99.4 °F) Propulseur estimation
Taux d’évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d’inflammabilité ou d’explosibilité	
Limites d’inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d’inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d’auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Densité	0.963 estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d’utilisation, d’entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Éviter les températures supérieures au point d’éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.
Contact avec la peau	Le butoxy éthanol-2 peut être absorbé par la peau en quantités toxiques si le contact est répété ou prolongé. Ces effets n'ont pas été observés chez l'humain.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)		
<u>Aiguë</u> Cutané	DL50	Cobaye
		7.3 ml/kg, 4 Jours
		0.23 ml/kg, 24 heures
		435 mg/kg, 24 heures
		0.68 ml/kg, 24 heures
		0.63 ml/kg
		> 2000 mg/kg, 24 heures
	Inhalation	
	CL50	Lapin
		400 ppm, 7 heures
Orale		Rat
		450 ppm, 4 heures
	DL50	Chien
		> 695 mg/kg
		Cobaye
		1414 mg/kg
		Rat
		1746 mg/kg
		Souris
		1519 mg/kg
	LD100	Lapin
		695 mg/kg
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)		
<u>Aiguë</u> Cutané	DL50	Lapin
		16.4 ml/kg, 24 heures
	Inhalation	
	CL50	Rat
		> 10000 ppm, 6 heures
	Orale	
	DL50	Rat
		5.84 g/kg
Isobutane (CAS 75-28-5)	<u>Aiguë</u> Inhalation	
	CL50	Rat
		1355 mg/l
		Souris
		1237 mg/l, 120 minutes
		52 %, 120 minutes

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Propane (CAS 74-98-6)		
<u>Aiguë</u> Inhalation		
CL50	Rat	1355 mg/l 658 mg/l/4h
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes 52 %, 120 minutes

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d’autres données de composants non montrées.
Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2) Irritant

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l’ACGIH

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

2-BUTOXYETHANOL (EGBE) (CAS 111-76-2)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
2-propanol (CAS 67-63-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l’homme.
--------------------------------	--

Toxicité pour la reproduction On ne s’attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Peu probable du fait de la forme du produit.

Effets chroniques Peut être nocif en cas d'absorption par la peau.

Le butoxy éthanol-2 peut être absorbé par la peau en quantités toxiques si le contact est répété ou prolongé. Ces effets n'ont pas été observés chez l'humain.

12. Données écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2)		
<u>Aquatique</u>		
Poisson	CL50	Capucette béryl (Menidia beryllina) 1250 mg/l, 96 heures

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)			
Aquatique			
Algues	IC50	Algues Daphnia	1000.0001 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Perche-soleil bleue (Lepomis	13299 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	macrochirus)	> 1400 mg/l, 96 heures
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnia	0.66 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	15 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d’autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Aucune donnée n’est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

2-Butoxyéthanol	0.83
Alcool isopropylique	0.05
Isobutane	2.76
Propane	2.36

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d’ozone, potentiel de formation photochimique d’ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l’élimination

Instructions pour l’élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d’élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la substance s’infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux d’élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l’étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU	UN1950
Désignation officielle de transport de l’ONU	AÉROSOLS, inflammables

Classe de danger relative au transport

Classe	2.1
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	Sans objet.
Dangers environnementaux	D
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Non disponible.

 This product is exempted under TDG section 1.17 as a limited quantity and may be shipped as a limited quantity.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

- Loi réglementant certaines drogues et autres substances
 - Non réglementé.
- Liste des marchandises d’exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)
 - Non inscrit.
- Gaz à effet de serre
 - Non inscrit.
- Règlements sur les précurseurs
 - Non réglementé.

Règlements internationaux

- Convention de Stockholm
 - Sans objet.
- Convention de Rotterdam
 - Sans objet.
- Protocole de Kyoto
 - Sans objet.
- Montreal Protocol
 - Sans objet.
- Convention de Bâle
 - Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l’inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication	20-Novembre-2015
Date de la révision	23/11/2023
Version n°	04

DIRECTIVES POUR L’UTILISATION DU FDS: Le produit décrit dans cette FDS est un produit pour consommateurs. Il peut être utilisé comme décrit sur l’étiquette du produit, dans des conditions normales prévisibles, sans danger pour le consommateur. Cette FDS est conçue pour fournir des informations supplémentaires sur la sécurité et la manipulation du produit.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.